



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

surveillance des plages

Question écrite n° 86178

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur le désengagement de l'État des missions de sécurisation des plages. Le nombre de CRS-NS (nageurs-sauveteurs) diminue sans cesse. Ils ne sont plus que quelques centaines dans toute la France à assurer la surveillance des zones de baignade et à veiller au bon respect des règles fondamentales de sécurité. Si, pour pallier le manque d'encadrement, les municipalités se retrouvent dans l'obligation de recruter des maîtres-nageurs civils, ceux-ci, bien que formés à l'identique et détenteurs du même brevet national de sauvetage (BNSSA) délivré par la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), n'ont pas la capacité de verbaliser les contrevenants, contrairement aux CRS, ce qui affecte leur pouvoir de dissuasion. Pour sauver de précieuses vies humaines et pour que les vacances des Français soient synonymes de détente et de plaisir et non la source de drames, il lui demande, suivi en cela par de nombreux élus locaux, de bien vouloir reconsidérer la politique de son prédécesseur en matière de sécurité des plages dans une période de disette budgétaire pour les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86178

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5712

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)